AR Prefecture
024-200040400-20230926-2023_140-DE
Reçu le 05/10/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 26 septembre 2023, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la salle Polyvalente du restaurant du Grand Etang de la Jemaye sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	37	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Francis Lafaye – Géry Denis – Gilles Mercier – Dominique Caillou – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Christiane Armandie pour la commune de Cherval Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac
Titulaires absents	21	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Philippe Boismoreau – Joël Constant -Ludovic Gillaizeau – Clément Lemercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent -Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Gérard Caignard – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	11	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Joël Constant à Bruno Limerat Ludovic Gillaizeau à Brigitte Pourtier Nicolas Platon à Dominique Caillou Catherine Bezac-Gonthier à Jean-Marcel Beau Laurent Casanave à Romain Perruchaud Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janaillac

AR Prefecture

024-200040400-20230926-2023_140-DE
Reçu le 05/10/2023

DELIBERATION N° 2023 / 140 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 26 SEPTEMBRE 2023
RAPPORTEUR : Francis Lafaye
OBJET : Protocole pluriannuel d'engagement financier de la CCPR au Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS) : régularisation de la répartition des charges

Par délibération n°2020-33 en date du 27 février 2020, la CCPR définissait le protocole pluriannuel d'engagement financier, suite à son adhésion au SMOLS au 1er janvier 2020.
Dans les statuts du syndicat, l'article 5 précisait que les membres s'engageaient « à mettre en œuvre des concours financiers directs, au moyen de subventions, au bénéfice des opérations de rénovation et de création portées par l'office public départemental unique et situées sur leur périmètre ».
Le conseil communautaire a alors adopté le protocole pluriannuel d'engagement.
Cependant les conditions précisant les modalités propres à la CCPR inscrites dans cette délibération ne sont plus à jour et doivent être complétées comme suit :

Thématique d'intervention	Participation de l'EPCI	Participation de la commune
Construction/Production de nouveaux logements sociaux	1 500 € / logement	Apport foncier (bâtiment, terrain, etc...)
	500 € / logement	1 000 € / logement (pas d'apport foncier)
Réhabilitation du parc existant	500 € / logement	1 000 € / logement

Actuellement, la ligne relative à la réhabilitation porte sur un parc existant composé à ce jour de 315 logements.
Pour rappel, les modalités de paiement sont réparties de la manière suivante : 50 % au démarrage des travaux et 50 % à la livraison des logements.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver les rectifications des modalités de prises en charge par le bloc intercommunal et le bloc communal conformément aux dispositions du protocole pluriannuel d'engagement du SMOLS.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 51
Votes contre :0
Abstentions : 0

Le secrétaire de séance du 26 septembre 2023
Yves Mahaud

Publié le 06/10/2023

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signé électroniquement le 03/10/2023 à 12:0
par Didier BAZINET

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 03/10/2023 12:01:01

B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC